

# Vivre à Arbin

## Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°117.

Bien cher Albinus,

Lundi 21 septembre s'est tenue la réunion du Conseil Municipal du 3<sup>ème</sup> trimestre. Une séance visiblement destinée à expédier les affaires courantes. Paradoxalement, alors que le vote du budget ne semble pas passionner la population, on notait ce soir-là la présence de 10 personnes dans les rangs du public. Mmes Robin et Pilleux étaient absentes. Le compte-rendu du 15 juin est adopté à l'unanimité.

\*\*\*

### **1-Convention tripartite pour la fourniture de repas à la cantine de l'école :**

Actuellement les repas sont livrés à la cantine par liaison chaude par Sodexo. Pour la 1<sup>ère</sup> fois on nous indique qu'ils sont élaborés à la cuisine centrale du groupe scolaire Pierre de Tarentaise à Albertville. Soit... L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) du groupe scolaire Pierre de Tarentaise a changé de prestataire pour la production des repas. C'est la société Coralys qui remplace Sodexo aux mêmes conditions financières (4,10€ le repas révisables). Une convention doit donc être signée entre OGEC, Coralys et la Commune. Accord à l'unanimité.

### **2-Echange de terrain entre la Commune et la SCI les Belledonnes :**

la SCI les Belledonnes (Sté Bollon) a obtenu en mai 2015, des Communes d'Arbin et de Montmélian, un permis de construire pour un entrepôt de stockage et bureaux sur les parcelles AH 50/54/55. Cette construction est édifée sur les 2 Communes. Il en résulte un échange de terrain (AH49) entre Arbin et la SCI soit 87m<sup>2</sup> cédée par la SCI et 275m<sup>2</sup> par Arbin soit une différence de 188m<sup>2</sup> et une soulte au bénéfice de la Commune de 6 768€ : 188m<sup>2</sup> x 36€/m<sup>2</sup>. Bizarrement on est loin des 3,81€/m<sup>2</sup> lors de la grande braderie des terrains en 2002/2003 ! D'autre part suite au changement de limites de propriété une partie de voirie communale, rue de Pontvis, doit être déclassée du domaine public ce qui ne pose aucun problème de circulation nous dit-on. Accord à l'unanimité.

### **3-Diagnostics et agendas d'accessibilité des bâtiments recevant du public :**

Cœur de Savoie a initié un groupement de commandes pour le diagnostic et la réalisation des programmes d'accessibilité. La Commune par délibération de juin dernier a décidé de participer à ce groupement pour lequel Cœur de Savoie a retenu 3 candidats. C'est ensuite la Commune qui s'est chargée de les consulter. Après examens des 2 offres reçues c'est ACE BTP qui a été retenue pour cette étude dont le coût s'élève à 1 962,50€ HT. Selon certains élus, au regard de l'autre proposition ce n'est pas cher. Accord à l'unanimité.

### **4-Projet Educatif Territorial-Convention :**

ce projet mis en place par les Ministres de l'Education et de la Ville, jeunesse et sports permet à la Commune de toucher un soutien financier de 50€/an et par enfant. Une convention pour la mise en œuvre de ce Projet doit être signée entre le Préfet, le Directeur Académique et la Commune. Aucune explication n'a été donnée et aucune question posée par les conseillers ! Ne perd pas de vue, Albinus, que pour bénéficier du soutien financier de

l'Etat, **400millions**, et de la CAF, **574millions**, tel que précisé dans les circulaires d'application la Commune doit élaborer un projet et mettre en place des activités périscolaires. Qu'en est-il ? Tu noteras que l'Etat, dans ce domaine, est plutôt généreux. Accord à l'unanimité.

**5-Véolia-reconduction de la convention d'assistance** : cette convention de 2 ans reconductible 2 fois arrive à échéance en décembre. Le Maire propose de la reconduire pour 2 ans moyennant une redevance de **10 220€/an** (montant non repris dans le compte-rendu). Accord à l'unanimité.

**6-Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération** :

a-déclaration d'intention d'aliéner : la Commune n'a pas exercé son droit de préemption dans les ventes suivantes :

- Esnoux Yorrick/Honorine Marc et Bugnard Anna : parcelles AA107/108/109
- SCI Laure/Dias Jean : parcelles AH75/77/80 lots 5 et 10
- SCI Laure/Orelle Nicolas et Anthony : parcelles AH75/77/80 lots 2 et 3

A noter qu'une vente rue Lazary évoquée en séance n'est pas reprise dans le compte-rendu...

b-les rapports d'activité du SIBRESCA/ SPANC et SIVU sont consultables en Mairie.

c-syndicat du Gargot : il est dissous à compter du 01/01/2016. Compétence reprise par Cœur de Savoie. Les berges du Nant Bauchet seront-elles mieux entretenues ?

d-Cœur de Savoie : c'est de loin le sujet sur lequel le Maire et son 1<sup>er</sup> adjoint se sont le plus attardés. Lors du Conseil Communautaire du 17/09/2015 il a été abordé la modification des statuts de Cœur de Savoie à compter du 01/01/2016. Le Maire explique sa demande de vote à bulletin secret. Il revient également sur la question des transferts de compétences et évoque les tensions qui règnent au sein de cette assemblée et, semble-t-il, plus particulièrement avec la Présidente. La gouvernance n'est manifestement pas de son goût ! La question de la compétence de l'eau qui revient à chaque Commune, sauf St Pierre d'Albigny et St Jean de la Porte, est un point de désaccord profond et légitime.

e-loi GEMAPI : sujet non repris dans le compte-rendu mais « effleuré » en séance. Pour ta gouverne la loi MAPTAM qui doit entrer en vigueur le 01/01/2018 prévoit que la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sera du ressort des Communes ou de leur groupement (Cœur de Savoie) et si des aides sont prévues c'est le contribuable qui va payer ! Je t'invite, cher Ami, à reprendre ton avis d'imposition taxe foncière de cette année, la colonne est déjà prévue !

La séance est levée à 21h10.

Tu vois, Albinus, rien de bien extraordinaire. A croire qu'il ne se passe rien dans la Commune ! Pourtant on aurait pu avoir quelques informations sur la toute récente rentrée scolaire : mouvements du personnel enseignant, nombre d'élèves, travaux exécutés pendant l'été. Et puis, où en est-on de l'avancement de la fameuse feuille de route donnée aux adjoints et de leurs travaux en commissions. Non, seul le coût pour la collectivité revient régulièrement sur la table.

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Octobre 2015